

# Uffholtz

## Sommaire :

Page 2 et 3	Budget
Page 4 et 5	Travaux
Page 6 et 7	École
Page 8 et 9	Environnement
Page 10 à 13	En bref
Page 14 et 15	Histoire
Page 16	Etat civil - Mémo

**En 1 an, 4 729 connexions  
sur [www.uffholtz.fr](http://www.uffholtz.fr)**



## Éditorial

### Chantiers d'hier et à venir

Le bulletin municipal nouveau est arrivé ! Nous osons espérer qu'il vous apportera, au-delà des informations, un souffle d'optimisme. Permettez-moi de dérouler le fil rouge de cette communication que nous avons eu plaisir à rédiger en équipe.

Vous découvrirez que de nombreux travaux, de voirie principalement, ont pu être réalisés ainsi que des projets envisagés grâce à des ressources générées par une fiscalité contenue, une capacité d'autofinancement supérieure à la moyenne nationale.

Après une préparation accompagnée et studieuse, les deux communautés de communes de Thann et Cernay ont choisi de se réunir pour œuvrer ensemble au service des 17 communes qui composent la nouvelle communauté forte de plus de 38 000 habitants. Cette réunion est administrativement effective depuis le 1er janvier. Le personnel et les élus de la communauté travaillent ensemble pour servir les compétences à présent conjuguées. La volonté, la confiance et le dialogue feront naître des projets nécessaires en mutualisant des moyens pour répondre à des besoins de proximité. Cette dynamique est engagée, il y a lieu de la faire vivre au jour le jour avec l'ambition de réussir ensemble.

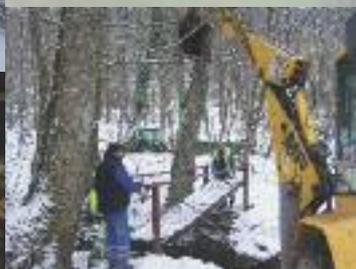
Localement, nous avons engagé une réflexion fondamentale liée à l'évolution de notre village, à la préservation et la valorisation de notre patrimoine. L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme implique l'équipe municipale dans un important travail mais elle entraîne aussi fondamentalement la participation des habitants. Il en va de la réussite de la transmission de notre patrimoine pour un vivre-ensemble plus équilibré et plus harmonieux.

Il est des joies qui naissent d'un partage d'activités au service du bien commun. La journée citoyenne nous a permis de faire à nouveau cette expérience. Je souhaiterais remercier chacune et chacun qui a apporté sa part ce jour-là ou qui oeuvre tout au long de l'année par une attention effective et une participation active au mieux vivre en commun.

De nombreux chantiers s'annoncent ; ils concernent le presbytère et l'église. La réforme des rythmes scolaires et le Plan Local d'Urbanisme nécessiteront des points de vue partagés.

Très bonnes vacances à vous tous, et tout au moins une pause et un ressourcement bienfaisants et ensoleillés.

De tout cœur, votre maire  
**Jean-Paul WELTERLEN**



## Les finances de la commune

L'équipe municipale se concentre pour maintenir une fiscalité locale la plus basse possible, pour continuer la minimisation de notre endettement, en soutenant la vie locale, et sans immobilisme sur les investissements.

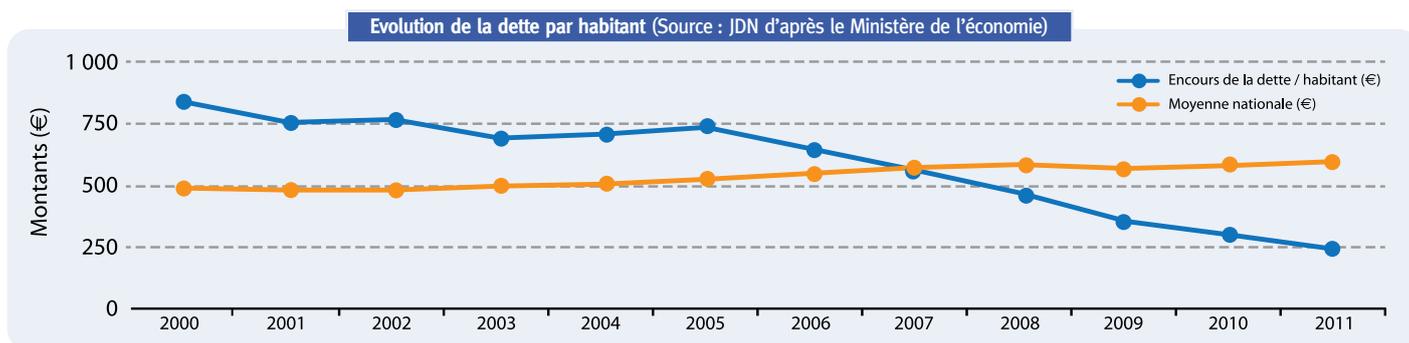
Sur les 5 dernières années, la commune a engagé annuellement en moyenne 400 000 € de travaux, de dépense d'équipement et d'achats.

Les principaux investissements 2012 ont été les travaux de voirie (rue Heberling, chemins du vignoble, enrochements...), l'achat du terrain situé à côté du « Frantz », et des dépenses d'études (PLU, accessibilité, espace Espérance).

## L'endettement

L'endettement d'une commune s'évalue au 31 décembre de chaque année en fonction de deux critères : l'encours de la dette, qui représente la somme que la commune doit aux banques, et l'annuité de la dette, qui équivaut à la somme des intérêts d'emprunts de la commune et du montant de remboursement du capital au cours de l'année.

L'encours de la dette est de 321 000 € au 31 décembre 2012 représentant une dette de 200 € / habitant à comparer à une moyenne nationale de 600 € / habitant.



## Les recettes

Les recettes qui alimentent le budget de notre commune sont réparties en produits de fonctionnement et en ressources d'investissement. Les produits de fonctionnement (impôts locaux, dotations versées par l'Etat, produits de l'exploitation de la forêt, etc.) permettent d'assurer le fonctionnement courant des services communaux. Les ressources d'investissement (emprunts, subventions, etc.) constituent les recettes qui visent, d'une part, à financer les investissements réalisés par la commune et, d'autre part, à rembourser le capital des emprunts qu'elle a contractés.

Les recettes de notre commune par habitant sont équivalentes à la moyenne nationale

## Les dépenses

Les dépenses de notre commune se répartissent en deux catégories : les charges de fonctionnement et les emplois d'investissements. Les charges de fonctionnement comprennent les dépenses courantes permettant d'assurer le fonctionnement des services communaux (rémunération des personnels, dépenses d'entretien et de fournitures, etc.) et de payer les intérêts de la dette. Les emplois d'investissement correspondent aux opérations en capital affectant le patrimoine communal (travaux d'équipement, travaux, acquisition) et le remboursement d'emprunts.

Les dépenses de fonctionnement (toujours ramenées par habitant) sont plus faibles que la moyenne nationale.

## La capacité d'autofinancement

C'est la différence entre les recettes et les charges de fonctionnement. La maîtrise de nos dépenses, et ce depuis de nombreuses années, nous permet de générer une capacité d'autofinancement suffisante pour financer nos dépenses d'investissements sans faire appel à l'emprunt. La capacité d'autofinancement de notre commune est supérieure à la moyenne nationale.

## Le budget 2013 de la commune

Pour 2013, les principaux investissements seront les travaux d'accessibilité de l'église, la réfection de la toiture du presbytère, notre participation dans le projet Domial de construction de logements aidés, de travaux de voirie (rues des Jardins, de Steinbach, de la montagne...), d'une nouvelle passerelle sur l'Egelbach au niveau du nouveau lotissement du Bachrunz et de la piste cyclable, de la réfection du pont au niveau de la rue du Bourg, de la signalétique des commerces,...

Le bilan se présente ainsi équilibré en fonctionnement (1 312 342 €) et en investissement (1 475 432 €).

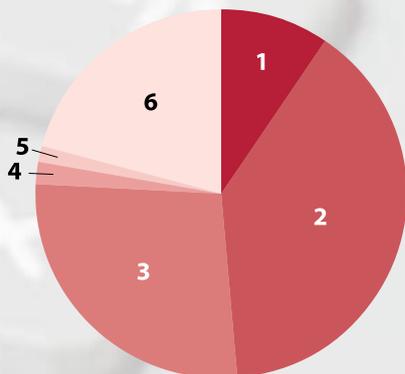
## La fixation des taux 2013 des impositions fiscales

La fusion de nos 2 Communautés de communes (Communauté de communes de Cernay et Environs et Communauté de Communes du Pays de Thann) au 1<sup>er</sup> janvier 2013 a entraîné un changement des taux de fiscalité communautaires car ceux-ci doivent d'être identiques sur le territoire des 17 communes. La décision de la nouvelle CCTC a été de reprendre les taux 2012 de la CCPT (qui sont plus élevés que ceux de l'ex CCCE) avec la volonté d'être neutre au niveau des contribuables. Ainsi, il y aura une augmentation des taux communautaires qui seront compensés par une baisse des taux communaux.

Et afin que cette évolution soit neutre au niveau des ressources des communes, le montant des attributions de compensation (entre Com Com et Communes) a été revu à la hausse pour compenser la baisse des recettes fiscales correspondantes.

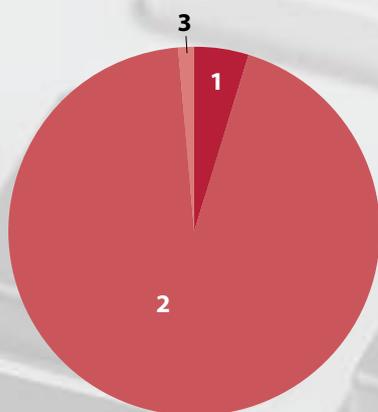
Lors de sa réunion du 8 Avril 2013, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux (Taxe d'Habitation, Taxe Foncière Bâtie et Taxe Foncière Non Bâtie) pour la partie communale. Comme la CCTC a décidé elle aussi le gel des taux pour 2013, seule l'augmentation des bases (établies par le législateur à 1.8%) entrainera une légère augmentation des taxes pour le contribuable.

### Dépenses de fonctionnement : 1 315 345 €



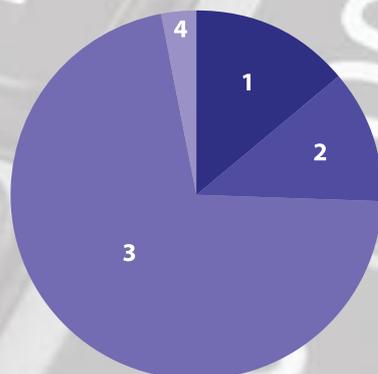
1	Gestion courante	126 485 €
2	Charges à caractère générale	516 325 €
3	Charges de personnel	356 600 €
4	Intérêts de la dette	25 750 €
5	Divers	18 000 €
6	Virement à la section d'investissement	272 182 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 315 345 €</b>

### Dépenses d'investissement : 1 475 432 €



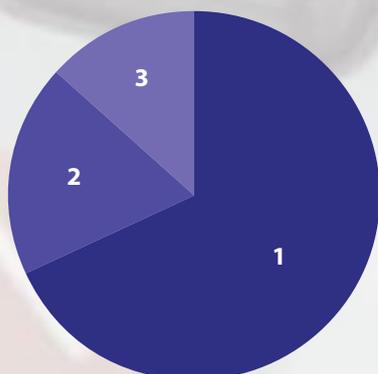
1	Remboursement de la dette	71 640 €
2	Acquisitions et travaux	1 383 792 €
3	Autres dépenses	20 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 475 432 €</b>

### Recettes de fonctionnement : 1 312 342 €



1	Produits d'exploitation et du domaine	185 025 €
2	Dotation Générale de Fonctionnement	152 786 €
3	Recettes fiscales	935 831 €
4	Divers	38 700 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 312 342 €</b>

### Recettes d'investissement : 1 475 450 €



1	Excédent 2012	1 007 898 €
2	Virement de la section de fonctionnement	272 182 €
3	F.C.TVA - Subventions Autres recettes	195 370 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 475 450 €</b>

### Travaux effectués en 2012

Tout d'abord, il faut préciser que l'année 2012 a été riche en travaux de tous genres, mais surtout en travaux de voirie.

#### 1. Réfection de la rue Heberling.

- Reprise et remise en état des évacuations d'eaux usées et pluviales.
- Extension du réseau de distribution d'eau. Rajout d'un hydrant.
- Reprofilage du sous bassement et mise à niveau de la rue.
- Mise en place d'une couche d'enrobé sur la chaussée



#### ← 2. Réfection partielle de la rue de la Scierie

#### 3. Réparation de l'impasse-sentier → entre la rue des Vergers et le ruisseau Egelbach.

#### 4. Remise en état d'une partie courbe, du chemin "Le Schlittweg" (itinéraire cyclable).

#### 5. Réfection du "Mühlenweg" chemin derrière la cabane des chasseurs. ↓



#### ← 6. Réfection du "Kriechweg" permettant à ce chemin en forte pente d'être carrossable.

#### 7. Chemin viticole "Heberlinggasse" du Weingarten :

- Mise en place d'un drain hydraulique dans l'ancien fossé, afin de capter les excès d'eau mais aussi infiltrer l'eau pendant les périodes plus sèches.
- Remise en forme du chemin.
- Création d'un caniveau avec un regard désableur.
- Terrassement de la bande de roulement.
- Pose d'une couche de béton afin d'éviter un nouveau ravinement et améliorer l'usage de ce chemin en forte pente.



#### 8. Fossé du Niederer Lohweg. ↓

- Re profilage du fossé.
- Création des "seuils" dans ce fossé.
- Enrochement du fond du fossé afin de réguler les flux, consolidation des berges tout en laissant l'eau s'infiltrer dans le milieu naturel.



#### 9. Curage d'une partie du fossé de la "Kreuzmatten" avec un enrochement de consolidation. (Près de l'itinéraire cyclable). ↓

#### 10. Réfection du sol de la petite salle de gymnastique (salle arrière espace espérance) utilisée par les scolaires

#### 11. Luder : création d'un petit fossé orientant les eaux de ruissellement venant de Steinbach vers l'Egelbach. ↓



## Signalétique du village

**Enfin certaines rues ont à nouveau retrouvé leur identité, car 17 nouveaux panneaux de rues ont été installés dans le cœur du village pour remplacer ceux qui sont défectueux ou manquants et pour identifier de nouvelles rues.**

Et pour les touristes qui sont toujours à la recherche de quelques recoins du village, un plan de la commune mis sous vitrage est à présent accessible dans le petit abri bus en face du restaurant I Fiori (ex Frantz).

Les commerçants et les professions libérales ne sont pas oubliés pour autant, car des panneaux de signalisation seront mis en place au cours du 2<sup>e</sup> semestre 2013.



## Clos des Saules : fin des travaux

**Les travaux de viabilisation du lotissement « Le Clos des Saules » dans le bas du village sont désormais achevés et les premières constructions sont en cours d'édification.**



Ces travaux ont été réalisés de septembre 2011 à fin juin 2012. Ils ont été découpés en 3 lots (voirie, assainissement/adduction d'eau potable et réseaux secs), afin de confier chacune de ces tâches à l'entreprise la plus performante possible.

Les travaux ont démarré par une phase de terrassement. Dans un premier temps, la terre végétale

au niveau de l'emprise des travaux, a été décapée sur toute son épaisseur pour être stockée afin de pouvoir être réutilisée à la fin des travaux. Dans un second temps, les encaissements des voiries et trottoirs ont été réalisés, puis empierrés.

L'entreprise titulaire du lot assainissement/AEP a ensuite pris le relais pour la réalisation des collecteurs et attentes de récupérations des eaux pluviales et usées ainsi que pour la réalisation de la conduite principale et des branchements en attente d'eau potable. Cette phase était la plus longue de l'opération, alors que c'est la moins visible à terme, puisque tout est enterré !

Les deux opérations les plus techniques ont été :

- le dévoiement de la conduite d'adduction d'eau potable intercommunale, de diamètre 350.
- la pose de cuves de récupération et de stockage des eaux pluviales, branchées en aval sur un système de régulation permettant de limiter et de contrôler le débit des eaux rejetées vers les conduites existantes, lors de précipitations importantes.

Au début du printemps, l'entreprise de voirie est de nouveau intervenue pour la mise en œuvre des longrines de délimitation entre les espaces publics et les parcelles, avant de laisser la place aux travaux de réseaux secs : réseau électrique avec ErDF (câbles et transfo), travaux de gaz avec GrDF, mise en place des réseaux de communication avec France TELECOM, pose du réseau d'éclairage public.

Une fois tous ces travaux réceptionnés par les différents concessionnaires, la phase finale a pu débuter avec les travaux de voirie :

- Pose des bordures
- Réalisation des revêtements de chaussées et des revêtements piétons
- Finition des espaces verts
- Remise en état des abords des parcelles, avec régalage de la terre végétale stockée
- Mise en place de la signalisation

L'implication de tous les intervenants a permis de réaliser dans les délais ce nouveau quartier de la commune, dont la rue a été dénommée en 2012 par le Conseil Municipal « Rue du BACHRUNZ ».

## Cimetière

**En 2012, le cimetière a connu divers aménagements.**

Après une longue procédure dite de reprise des tombes, un certain nombre d'emplacements ont été nettoyés par une entreprise spécialisée et respectueuse des lieux. Avec les conseils d'historiens locaux, quelques pierres remarquables ont été conservées.

Un ossuaire a été mis en place à côté de l'ancienne morgue. Mathieu Cunha a réalisé gracieusement la plaque apposée sur un monument récupéré qui identifie l'ossuaire.

La benne de déchets a été enlevée et la fosse comblée : quelques aménagements sont nécessaires en 2013 afin que cet endroit du cimetière retrouve un aspect plus digne et plus sécurisé.

Une nouvelle organisation pour les déchets a été mise en place : elle s'inscrit dans la politique de la réduction et du tri des déchets : un bac (couverture brun) pour les déchets compostables sans les pots en plastique ou en céramique et un bac (couverture gris) pour les autres déchets (pots en plastiques, fleurs en plastiques) sont à la disposition des particuliers, vers l'entrée principale. Les couronnes trop importantes, les objets en pierre ou en marbre etc sont à apporter directement à la déchèterie. Les professionnels n'ont pas accès à ce service de bacs et doivent remporter les déchets issus des tombes dont ils ont l'entretien. C'est grâce à votre comportement citoyen et respectueux des lieux que le cimetière restera un endroit où chacune et chacun pourra venir se recueillir sereinement.

Des dégâts causés par des animaux sauvages ont été constatés. Des mesures sont prises.



## Travaux en 2013

1. Fin de la réfection du fossé et du chemin de la Lohe.
2. Réalisation d'une passerelle sur l'Egelbach face au "Clos des Saules".
3. Réfection de la partie haute de la rue de Steinbach.
4. Réfection du pont rue du Bourg.
5. Réfection de la rue des Jardins.
6. Assèchement du chemin viticole près des anciens abris de guerre.
7. Eclairage du sentier de l'Egelbach.
8. Remplacement et alimentation en gaz de la chaudière de l'église.
9. Réparation de toutes les rues du village.
10. Réfection de la toiture du presbytère.
11. Réfection du sentier Lang Galbergpfad (haut Weingarten).

## Départ de Mme Nuss et arrivée de Mme Rahon

Le 23 Juin 2012 a eu lieu la fête de fin d'année de l'école primaire.

Les différentes classes du CP au CM2 (monolingues et bilingues) ont présenté à leur parents et amis présents, chants, danses et sketches dans une ambiance qui sentait bon la fin de l'année scolaire et l'arrivée prochaine des vacances d'été.

Cette fête était également l'occasion d'annoncer le départ à la retraite bien méritée de Mme Nuss, directrice de l'école primaire et enseignante de la classe CP/CE1. Un bel hommage lui a été rendu par les enfants, ses collègues mais également par son prédécesseur M. Hartmann venu spécialement.

Ce moment a également permis à Mme Nuss de passer le témoin à Mme Rahon, la nouvelle directrice, venue se présenter à sa nouvelle école.

Nous souhaitons une belle retraite à Mme Nuss et la bienvenue à Mme Rahon.

Deux autres enseignantes sont arrivées à Uffholtz en 2012, Mme Maurer Deck pour la classe CM1/CM2 et Mme Leroux chargée de la partie française dans la classe bilingue CP/CE1/CE2/CM1. Bienvenue à elles également.

## La réforme des rythmes à l'école primaire pour 2014

Cette réforme pouvait être mise en place dès la rentrée 2013, mais la municipalité a décidé de reporter son application à la rentrée 2014 pour toutes les écoles de la commune (maternelle et élémentaire).

Les raisons de ce choix sont multiples : garder une cohérence avec les choix des villes et villages voisins, continuer la concertation avec les professeurs des écoles et les fédérations de parents d'élèves, revoir l'articulation entre les besoins spécifiques de l'école et le périscolaire pour recruter si besoin des intervenants de qualité. Il faut réfléchir à une meilleure organisation possible, intégrer ces changements dans le budget communal pour le périscolaire et cela sans confondre vitesse et précipitation.

L'essentiel de cette réforme repose sur le passage de la semaine des 4 jours actuels à 4 jours et demi et vise à une harmonisation des rythmes scolaires. L'éducation nationale préconise le mercredi matin comme demi-journée supplémentaire, mais des dérogations pourront être accordées pour le samedi matin, justifiées par des particularités et présentant des garanties pédagogiques suffisantes.

Le nombre d'heures par semaine sera toujours de 24h pour les élèves mais répartis sur 9 demi-journées. Actuellement la journée de cours est de 6h, elle passera au maximum à 5h30 après l'application de la réforme.

Les horaires (matin, midi et soir) sont à redéfinir en tenant compte des activités pédagogiques complémentaires et périscolaires. Une réflexion et une consultation sont en cours (parents, enseignants, municipalité).

Pour plus d'information vous pouvez consulter le dossier de présentation de cette réforme sur : [www.education.gouv.fr/rythmes-scolaires](http://www.education.gouv.fr/rythmes-scolaires)



## Des dessins pour les militaires en opérations extérieures

Des soldats en OPEX ont reçu fin 2012 leur colis de Noël avec un dessin d'enfant.

C'est une opération qui mobilise tout le département et à laquelle 96 enfants de l'école élémentaire d'Uffholtz ont participé pour la deuxième année consécutive. Cette attention à l'initiative de l'amicale des officiers et sous-officiers de réserve de Cernay et Environs est appréciée par ces hommes et femmes éloignés de leurs proches souvent pour de longues périodes. Le capitaine honoraire Jean-Paul Hohenadel et le lieutenant de réserve Francis Curir sont venus découvrir les remerciements des soldats adressés aux enfants de l'école primaire et les féliciter de leur participation.



## Les fêtes de fin d'année à l'école maternelle...

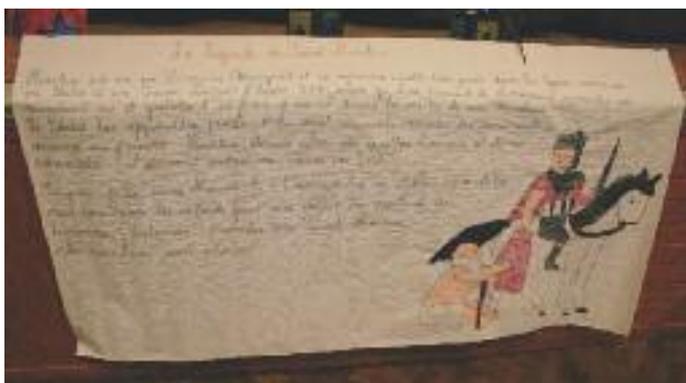
### LA CLASSE MONOLINGUE

La classe monolingue a célébré sa fête de l'automne le 27 Octobre 2012 la veille des vacances de la Toussaint. Les enfants, leurs parents et Mme Schwertz se sont ainsi retrouvés pour partager un repas et chanter cette saison colorée.



### LA CLASSE BILINGUE

La classe bilingue quant à elle, a célébré la traditionnelle fête de la St Martin, au retour des vacances, le vendredi 16 Novembre 2012. Le rendez vous était donné à 18h dans la cours de l'école. Des lanternes se sont alors illuminées et un cortège s'est ensuite mis en route jusqu'à la salle de l'Espérance. Après quelques chants allemands, les enfants, les parents et les enseignants M. Oberrieder et Mme Studer Tétard, ont également partagé un repas d'automne composé d'une soupe de potirons, de saucisses et petits sandwiches divers.



Ces fêtes permettent aux parents de se rencontrer dans d'autres circonstances que le matin à l'école et de partager avec les enseignants et les enfants des moments de convivialités et de détente.

### LA VENUE TRADITIONNELLE DE SAINT-NICOLAS

Aujourd'hui 6 décembre, le Saint-Nicolas est venu dans notre école. Nous avons beaucoup de questions à lui poser et il y a répondu très gentiment. Il a aussi raconté la légende de Saint-Nicolas. Dans sa hotte, il nous a apporté des friandises et un manala géant pour toute la classe ! Pour le remercier nous lui avons chanté la chanson Bourricot, bourricotin.



## Solidarité inter générationnelle distinction

« DIS-MOI PAPI, DIS-MOI MAMIE » ce recueil de mémoires est le fruit de la transmission des souvenirs de vie de nos aînés aux enfants du village.

Le spectacle filmé par Robert Cahen garde en un DVD la mémoire de cette rencontre.

Les enfants de l'école ont ainsi collecté auprès des Aînés des souvenirs qui ont été enregistrés pour être retranscrits par la comédienne Dominique Guibert sous forme de textes à théâtraliser. Des adultes qui avaient participé au stage de lecture à voix haute et les enfants ont restitué ces lectures lors d'une soirée qui s'est déroulée au Foyer Saint-Erasme au mois de février 2012.

Pour ce projet la commune d'Uffholtz a obtenu le trophée de la Solidarité intergénérationnelle décerné par le Conseil Général du Haut-Rhin dans le cadre du concours « Est Collectivités 2012 ».

Lors de leur réunion les membres du Comité Consultatif d'Action Sociale (CCAS) ont évoqué la solitude voire l'isolement que vivent difficilement les personnes âgées : ils ont exprimé le souhait de leur venir en aide par l'écoute et le soutien.



## Des nouvelles des Amis de la Nature au Molkenrain

**La gestion de l'eau est l'un des enjeux de demain et il convient d'en assurer le stockage à des fins d'utilisation diverses.**

Aussi, nous vous indiquions, dans notre dernière édition, que la construction au Molkenrain au Foyers des amis de la Nature d'une citerne de récupération des eaux de pluie de 20 000 L était en projet.



Et bien c'est maintenant chose faite !

La citerne en béton a été mise en place le 29 août 2012 par la société Regenwasser en présence d'élus d'Uffholtz, de la presse locale et également de la chaîne de télévision France 3-Alsace.

Son installation a nécessité une imposante grue de 70 tonnes afin de tenir en bout de flèche les 9 tonnes de la citerne.

Ce projet constitue une première dans le monde associatif vosgien et les Amis de la Nature sont à leur niveau des pionniers en matière de gestion des ressources naturelles. Il a bénéficié des subventions des collectivités locales et du Conseil Général.

Les particuliers peuvent également entreprendre des projets de la sorte, notamment dans le cadre de l'irrigation de leur jardin ou l'évacuation des sanitaires. Toutefois, il faut tenir compte de l'arrêt du 21 août 2008 relatif à la récupération des eaux de pluie et à leur usage à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments. En l'occurrence, il prévoit que cette eau ne peut être utilisée que pour l'évacuation des excréments, le lavage des sols, et à titre expérimental, le lavage du linge. Mais cette eau ne pourra en aucun cas être utilisée pour d'autres usages tels que l'alimentation des lavabos, éviers et douches.

Autres chantiers en cours au niveau de l'association :

- le rallongement du bâtiment annexe
- un nouveau local destiné au stockage du bois.

L'actuelle salle à manger annexe sera rallongée de 5 mètres et absorbera dès lors l'atelier actuel qui sera reconstruit. Dans son prolongement sera installé un local à bois à l'abri de la pluie.

Pour autant ces divers chantiers se feront au fur et à mesure en fonction des possibilités financières de l'association..

Cette année les Amis de la Nature, dont le refuge est situé sur le ban de notre Commune, se sont rapprochés en transférant leur siège social au 64 rue du Ballon à l'ancienne Maison Forestière.

Si vous souhaitez rejoindre cette association particulièrement active et dont les membres aiment à dire qu'il s'agit d'une « grande famille », vous y serez sans nul doute accueilli chaleureusement.

**Personne de contact : Fernand au 09 62 27 24 91**

## Déchets

**Le bilan des collectes des déchets montre que les habitants ont pris pleinement conscience de l'importance de réduire les déchets par une consommation responsable et ensuite par un tri efficace des déchets. Bravo !**

Deux points méritent un effort supplémentaire :

- il y a encore quelques « anomalies » dans les sacs jaunes : présence de couches pour enfants et adultes et des emballages avec des aliments périmés... ce n'est pas du tout agréable pour les employés qui trient et réalisent un travail difficile, austère mais nécessaire et exigeant.
- par ailleurs, il reste une marge de progression dans la séparation des biodéchets (à mettre dans les sacs de biodéchets/ bacs couvercles bruns ou sur votre propre compost) et les autres déchets (poubelles grises ou sacs jaunes selon les déchets).

**Une petite astuce pratique :** mettez au fond de votre sac biodéchets une feuille de journal ou de « sopalin » qui sert à absorber l'humidité et qui limite les odeurs. Cela permet aussi de limiter le nombre de sacs utilisés qui représente actuellement une dépense annuelle de 120 000 €.

## Vivre ensemble

### PROBLÈMES CANINS !

Les belles journées ensoleillées sont de retour, et les promenades dans le village et alentours, ou le long de l'Egelbach seront à nouveau plus fréquentes. Mais ces promenades peuvent vite devenir « un parcours d'équilibriste » lorsque nous devons éviter les déjections canines qui se trouvent sur notre chemin. Il est pourtant obligatoire pour les propriétaires d'animaux de ramasser les déjections de leur animal sur le domaine public (rues, jardins publics, espaces verts) et de plus ce geste est un signe de respect pour tous les autres usagers des lieux publics.



**“Respecte les autres usagers, ramasse mes crottes !”**



### HISTOIRE DE TROTTOIRS

Il est rappelé aux propriétaires qu'ils sont tenus responsables de la taille des haies ainsi que du désherbage du trottoir et l'entretien des caniveaux en bordure de leur propriété, afin de laisser la libre circulation aux piétons. Cela est obligatoire. Il en est de même en hiver pour le déneigement.

Pour plus de sécurité, veiller également à ce que vos haies ne débordent pas sur les trottoirs afin de laisser le passage libre aux piétons, pour qu'ils n'aient pas à se déplacer sur la chaussée.

Beaucoup de véhicules restent stationnés sur le trottoir réservé aux piétons. Le code de la route interdit tout stationnement même partiel sur le trottoir sauf aux emplacements matérialisés. La gendarmerie ou la brigade verte sont tenus de verbaliser les contrevenants.

## Plan Local d'Urbanisme d'UFFHOLTZ

### RÉUNION PUBLIQUE MERCREDI 3 JUILLET à 20 h à la Salle d'honneur de la mairie

- Quelle croissance démographique voulons-nous pour UFFHOLTZ dans les vingt prochaines années ?
- Quels choix voulons-nous en matière d'habitat ?
- Quelle évolution de l'urbanisme pour notre Village ?
- Comment préserver et valoriser notre patrimoine ?

L'ambition d'assurer le développement de notre village, de renforcer son dynamisme doit être de manière continue au cœur de notre action, c'est ainsi que nous serons capables d'améliorer la vie quotidienne de chacun.

Pour concrétiser cette ambition, nous avons la chance de disposer d'un atout majeur, la qualité de notre patrimoine, de notre paysage et de notre cadre de vie. Il s'agit là de notre meilleur «capital» et nous savons qu'à l'avenir sa valeur va être encore plus affirmée.

Dans ce contexte, il est fondamental que notre développement sache à la fois s'appuyer sur ces atouts et les préserver, les valoriser. C'est dans ce but que le Conseil Municipal a décidé de doter notre commune d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Une fois approuvé, ce Plan Local d'Urbanisme (qui remplacera le Plan d'Occupation des Sols - POS - actuellement en vigueur) fixera les règles de la construction dans notre village : l'ensemble des permis de construire devront le respecter. Pour «le particulier», ces règles pourront apparaître comme des contraintes, mais elles seront élaborées avant tout pour garantir l'unité et l'harmonie d'UFFHOLTZ :

- Assurer un développement équilibré du village
- Préserver et Valoriser notre patrimoine, notre paysage, notre cadre de vie et notre vivre ensemble.

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme implique un travail important de l'équipe municipale, mais elle implique aussi fondamentalement la participation et l'association des habitants. Ceci est essentiel pour que chacun puisse s'approprier la démarche et pour que le futur Plan Local d'Urbanisme d'UFFHOLTZ soit réellement un projet partagé. Venez nombreux !



## Ruisseau de l'Egelbach

Le ruisseau Egelbach qui traverse Uffholtz fera l'objet cette année de plusieurs travaux et aménagements.

Une réfection du pont rue du Bourg est nécessaire en raison de l'affaissement du bord de la chaussée.

Afin de prolonger l'itinéraire piéton récemment créé dans la nouvelle rue du Bachrunz une passerelle en bois sera installée.

Elle enjambera le ruisseau sur le chemin qui mène de la rue de Soultz au stade et permettra aux piétons et aux cyclistes de relier le village.

Afin d'apporter un peu de lumière sur le chemin qui longe le ruisseau à l'intérieur du village, un cheminement lumineux est prévu.

Concernant son entretien, il est rappelé aux propriétaires riverains du cours d'eau qu'ils sont responsables, en application du Code de l'environnement de l'entretien jusqu'au milieu de la rivière, de l'entretien du mur de rive et de la berge.



Article L215-2 du Code de l'environnement :

« Le lit des cours d'eau non domaniaux appartient aux propriétaires des deux rives. Si les deux rives appartiennent à des propriétaires différents, chacun d'eux a la propriété de la moitié du lit, suivant une ligne que l'on suppose tracée au milieu du cours d'eau, sauf titre ou prescription contraire.

Le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives. Un décret en Conseil d'Etat détermine les conditions d'application du présent article. »

Il est constaté chaque année, pendant l'été, que de nombreuses personnes puisent de l'eau dans la rivière pour assurer l'arrosage de leur jardin. Certains utilisent des arrosoirs alors que d'autres installent tuyaux et pompes.

Ces agissements assèchent fréquemment le cours d'eau et mettent en péril la faune et la flore qui s'y trouvent. Préservons notre patrimoine naturel et notre environnement.

## 11 Novembre 2012 Der Jahresausflug der Winzergenossenschaft Hügelsheim nach Uffholtz und ins Elsass

Für den 11. November, In Frankreich jour armistice, hatten sich fast 50 Winzer, Winzerinnen und Mitglieder des Ortschaftsrates für den Besuch im Elsass angemeldet. Leider haben wir den Vormittag ohne französische Begleitung verbracht, so dass der Besuch von älteren deutschen Menschen bei strömendem Regen auf dem HWK etwas unbekannt blieb. Nur der Mann in der réception am Silberloch hatte seine Fenster geöffnet und freundlich mit uns gesprochen.

Gemeinsam sind wir zum "Altar des Vaterlandes" gelaufen und dort habe ich den Leuten die historische Zeit, den Anfang und Verlauf des Großen Krieges erzählt. Viele Menschen in Europa waren damals so verblendet, dass sie sich auf den Krieg freuten. Wir müssen uns immer wieder erinnern, um aus der Geschichte zu lernen. Wie schon oft habe ich erzählt, dass der Krieg nicht wie auf den Postkarten "idyllisch" war. Die Leute waren sehr bewegt. Ich versuche auch immer, die unterschiedlichen Perspektiven auf den gleichen Krieg und die unterschiedliche Rezeption des Krieges zu verdeutlichen.

Das Mittagessen auf dem Molkenrain war excellent, der Wirt und seine Helfer sind überaus freundliche und hilfsbereite Menschen. Er hat sicher neue Freunde gewonnen.

Die Führung durch die Cave Vieil Armand mit Tharcise Meyer hat die Leute sehr interessiert, sie sind ja selbst Experten und schauen gerne, wie andere arbeiten. Besonders gelobt wurde der Cremant. Er war, wie wir es schätzen: brut und sehr lebendig. Auch den Wehr-Friedhof und ein Stück der Gemeinde Hartmannswiller haben wir uns sehr gerne angesehen. Ein in der Geschichte bedeutsamer Ort!



In Uffholtz haben wir uns alle vor dem Mémorial verneigt. Die Rede am Denkmal für die Toten hatte mich lange beschäftigt. Wie kann man vermitteln, dass auch wir heute Lebenden – Deutsche wie französische Menschen – Verantwortung für unsere Vergangenheit haben? Ich habe aus dem Vorwort eines Buches von 1914 vorgelesen, das die jungen Menschen für den Krieg begeistern will.

Der Empfang im Rathaus war sehr herzlich und lebendig. Viele Menschen aus Uffholtz und Hügelsheim begrüßten sich als Freunde. Auch bei den Leuten, die die Musik gemacht haben, bedanken wir uns herzlich.

Die Weinprobe und das Essen im Foyer Saint Erasme waren fulminant! Auch im Bus auf dem Weg nach Hause haben die Leute immer wieder gesagt, wie gut und vielfältig die Weine waren. Auch die Auswahl war hervorragend, denn die etwas trockeneren Weine schätzen unsere Winzer. Bei der Beschreibung der Weine gibt es offenbar einen Unterschied zwischen Frankreich und Deutschland: Bei uns werden die Aromen sehr differenziert beschrieben, die Säure, der Geschmack auf der Zunge, wie er sich entwickelt, und der Nach-Geschmack, wenn der Wein in der Kehle ist. Peggy Bollinger und Raymond Schneider haben von Wein zu Wein mehr zu erzählen gewusst – und die Winzer haben das sehr interessant gefunden.

Einen großen Dank auch für das reichhaltige Essen und die vielen Helfer, die es ermöglicht haben! Es war außerordentlich zu bedauern, dass uns die Zeit etwas davon gelaufen ist. Die Winzer hätten noch lange ausgehalten und das Dessert estimiert! Der Dank der Besucher aus Hügelsheim kann wirklich kaum so groß sein, wie diese Weinprobe! Das Herz und Gemüt der Menschen und die Freundschaft miteinander sind ein wunderbares Geschenk.

So sind wir also reich beschenkt an Geist, Körper und Gemüt wieder nach Hause gefahren. Im Bus haben mehrere Leute das Microphon in die Hand genommen und haben ihrer Freude und Zufriedenheit über einen inhaltsreichen und von Freundschaft geprägten Tag Ausdruck gegeben.

Dank an den Syndicat viticole, die Stadt Uffholtz und vor allem an die vielen Helfer, die so oft unbekannt bleiben!

Johannes Weitzel, Organisateur und erster Stellvertreter der Gemeinde Hügelsheim

## 16 Février 2013 Scheibenfeuerwerfen à Hügelsheim

Comme chaque année la commune d'Uffholtz était invitée au célèbre Scheibenfeuerwerfen à Hügelsheim.



Des parents d'élèves de la classe bilingues et des représentants de la commune et de différentes associations (une vingtaine de personnes) avaient fait le déplacement outre Rhin. Après le verre de l'amitié dans la salle de la Mairie, C'est en cortège aux flambeaux que tout le groupe s'est rendu vers 18h jusqu'au lieu de ce traditionnel Scheibenfeuerwerfen, en haut de la colline qui surplombe, le village au milieu des vignes.

Cette tradition célèbre la fin de l'hiver et la venue prochaine du printemps. Elle a toujours lieu le samedi après le mercredi des cendres qui marque le début du carême (jeune chrétien), après le carnaval.

Chaque participant est muni d'un bâton pointu et de palets, les « Scheiben » qui, après avoir été plongés dans un feu de braises ardentes, où les arêtes sont brûlées, sont envoyés dans la vallée par un lancer à partir d'une rampe inclinée dirigée vers les vignes. A ce moment le palet s'illumine laissant une trainée, telle une étoile filante dans le ciel.

Les habitués français ne veulent en aucun cas manquer cette fête, car l'accueil y est à chaque fois chaleureux et très convivial. Une fois que l'on se prend au jeu, les palets pouvant décoller très haut dans le ciel, la compétition est lancée. L'ambiance y est très bonne et les habitants sont très contents de donner des conseils pour que le lancer soit le plus performant possible. Les enfants y prennent beaucoup de plaisir sous la surveillance de leurs parents.

Nous attendons avec impatience la prochaine édition pour envoyer les palets encore plus loin dans la vallée et les vignes.

## 4 Mai 2013 Journée citoyenne



Depuis 2010, Uffholtz organise ses désormais traditionnelles « Journées citoyennes ». Au départ un appel aux volontaires pour réaliser certains projets. A l'arrivée, des moments de convivialité autour de travaux d'intérêt général réalisés en commun afin d'améliorer le cadre de vie des habitants, tout en encourageant la création de liens au sein de la population.

Plusieurs ateliers ont été mis en place, avec à leur tête un poisson-pilote. Les tâches étaient nombreuses et variées : le balayage et le désherbage, le débroussaillage de sentiers, la réparation et l'entretien des fils d'eau, le rangement de la ludothèque, de la remise de l'Abri, le marquage des zones de stationnement, le fleurissement et la réalisation d'un hôtel à insectes... Des économies sont ainsi réalisées mais surtout de véritables liens intergénérationnels de convivialité et d'amitié qui se développent entre les habitants (jeunes et âgés, nouveaux arrivants et associations). « *Tout le monde est gagnant, et pas seulement sur le plan de l'embellissement de la commune. Cette journée, c'est à la fois du social et du civisme. Ça crée des rencontres et ça nous rend fiers de nous et de notre village.* »

Le repas de midi, offert à l'issue de cette matinée chargée en émotions, sueurs, sourires et satisfactions est l'occasion de remercier l'ensemble des bénévoles en rendant un hommage particulier aux très jeunes et aux plus âgés.

Le 4 mai 2013, nous avons organisé notre 4<sup>e</sup> Journée Citoyenne avec une soixantaine de participants.

## DuPont de Nemours, 30 ans à Cernay et bientôt 20 ans à Uffholtz



DuPont s'est implanté en Alsace, à Cernay, il y a trente ans. Depuis, 150 millions d'euros ont été investis sur son site de production afin de développer son activité de production des cultures agricoles, qui y emploie aujourd'hui plus de 400 personnes. Il y a vingt ans, afin de pouvoir poursuivre sa croissance, DuPont décidait de construire deux unités de formulation et conditionnement d'herbicides à Uffholtz, d'environ trois hectares chacune.

A l'époque, le groupe avait étudié la possibilité de s'installer à Porto Rico, ou en Irlande, ou encore à Dunkerque, avant de décider d'investir à Uffholtz, un environnement plus compétitif, disposant de ressources humaines très qualifiées et idéalement situé au centre de l'Europe.

DuPont, société de science et d'innovation, fonde ses actions sur ses valeurs, notamment la sécurité et le respect de l'homme et de l'environnement. Les sites de Cernay et Uffholtz s'engagent sur des enjeux locaux : emploi de travailleurs handicapés, création de nouveaux habitats pour la faune sur ses sites afin de préserver la biodiversité, soutien aux associations...

## Bilan des associations

### › DONNEURS DE SANG

Les chiffres pour l'année 2012 :

- 208 Donneurs de sang dont 16 premiers dons pour les 3 collectes de l'année 2012
- 4 collectes pour 2013 : les 28 janvier, 6 mai, 29 juillet, 4 novembre.



Vous pouvez décider de sauver des vies en donnant votre sang total, votre plasma ou vos plaquettes sanguines.

2,5 millions de dons sont nécessaires aujourd'hui en France chaque année pour soigner les malades (cancers, leucémies, maladies héréditaires...), les opérés et les accidentés.

La transfusion, effectuée uniquement en cas de nécessité, est vitale pour ces personnes. Aucun produit de substitution n'existe à l'heure actuelle.

En Alsace, les besoins en produits sanguins représentent 450 dons par jour (info sur EFS-alsace.fr)

### › BANQUE ALIMENTAIRE

- 251 kg collectés en 2112 + 270 €



### › OPERATION GERANIUMS CONTRE LE CANCER

- 681 € de bénéfice versés à la Ligue après la vente de 358 géraniums

### › TELETHON

- 607,90 € collectés

Téléthon



## Manifestations et dates à venir.. à ne pas manquer !

21 juin	Fête de la musique
29 juin	Concert par les Grognards de Haute-Alsace
26 juillet	Après-midi sportif pour tous
14-15 septembre	Journées du patrimoine
11 octobre	Réception « Maisons et jardins fleuris » et nouveaux arrivants

11 novembre	Armistice 14/18
30 novembre	Banque Alimentaire et confection des arrangements de Noël
7-8 décembre	Téléthon
15 décembre	Repas de Noël des Aînés

## Votre Communauté de Communes fusionnée : la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE THANN CERNAY...

**En 2011, le Préfet du Haut-Rhin a préconisé la fusion des communautés de communes de Cernay et de Thann dans le cadre du schéma départemental de la coopération intercommunautaire...**

Le 24 septembre 2012, le Préfet a adressé à la Communauté de Communes de Cernay et Environs, à la Communauté de Communes du Pays de Thann et à toutes les Communes l'arrêt de projet de périmètre, les invitant à faire délibérer les Conseils dans les 3 mois...

Le 1<sup>er</sup> janvier 2013, votre Communauté de Communes fusionnée, la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE THANN CERNAY, est officiellement investie des compétences des anciennes Communautés de Cernay et de Thann...

Cette date a été choisie afin d'intervenir à la fin d'un exercice comptable, et de laisser aux élus en place le temps de la réflexion et de préparer la nouvelle communauté de communes pour les futures élus inter-communales qui sortiront des urnes au printemps 2014.

Des liens étroits existaient déjà entre les 2 territoires et les 2 anciennes structures communautaires. Des politiques concertées et/ou communes ont été engagées dans de nombreux domaines : eau potable, assainissement, culture, santé, transports, équipements sportifs... La nouvelle structure communautaire peut s'appuyer largement sur ces avancées pour poursuivre ses missions avec une nouvelle organisation optimisée.

La fusion, préparée en amont dans une démarche volontariste par les élus et les salariés dans un esprit coopératif et constructif, vise plusieurs objectifs :

- apporter de la cohérence à tous les niveaux de l'action publique locale, sur un bassin de vie aux intérêts communs,
- constituer un ensemble territorial conséquent, rassemblant 38 413 habitants, disposant ainsi d'une bonne visibilité dans l'armature départementale et régionale,
- améliorer les capacités d'intervention en particulier dans le domaine du développement économique et touristique, de l'aménagement, de l'environnement, ainsi que des services à la population et aux communes.

Tout en confortant les acquis d'un partenariat ancien, la création de la nouvelle communauté de communes permet un saut qualitatif pour susciter sur le territoire des 17 communes une nouvelle dynamique, indispensable dans un contexte économique et social difficile et dans un paysage institutionnel en voie de recomposition.

L'ambition est de créer une dynamique qui permette notamment de poursuivre le travail de diversification du tissu économique et l'accompagnement des créateurs d'entreprises. La fusion offre la possibilité de mutualiser les outils existants, comme les pépinières d'entreprises, les espaces de formation, les services économiques, les offices de tourisme, etc.

Des politiques communes seront menées pour le logement, la valorisation du patrimoine, l'éclairage public, l'arrivée du très haut débit, l'eau potable, l'assainissement, les eaux pluviales, les ordures ménagères, les énergies renouvelables (microcentrales hydroélectriques, éolien, bois...), la régie forestière, les gardes champêtres, le programme environnemental et paysager (Gerplan), la sensibilisation à l'environnement, le plan climat...

Pour la population, il est impératif de maintenir ou d'améliorer les services de petite enfance, l'accueil extrascolaire, le domaine de la culture et du patrimoine (médiathèques, grands équipements culturels), les équipements sportifs (les piscines notamment). La fusion permettra de gérer ces dossiers à plus grande échelle.

Les petites communes ne disposent souvent pas des moyens permettant de répondre aux exigences actuelles. La nouvelle communauté de communes s'efforcera de développer des services mutualisés permettant de répondre à ces besoins : ingénierie, informatique, marchés publics, ressources humaines...

D'un point de vue organisationnel, la Communauté de communes Thann-Cernay aura son siège à Cernay, 3 rue de Sultz, tout en conservant des services aussi bien à Cernay qu'à Thann, rue du Général de Gaulle.

Au total, les services communautaires compteront 125 employés, qui auront plus de possibilités d'évolution de carrière dans une

structure agrandie. Ce rassemblement permet de partager les compétences actuelles de chacune des entités et d'en développer de nouvelles à l'avenir.

La nouvelle structure adopte le régime fiscal le plus intégré, à savoir la fiscalité professionnelle unique (FPU), déjà en vigueur à Cernay. "Cela signifie que toutes les recettes fiscales provenant de l'économie passent par la communauté de communes, puis reversées aux communes.

Les communes ne perdent pas de ressources, la fiscalité économique est mutualisée. Le développement économique profite à tout le territoire et pas seulement à une commune isolée. Et s'il y a un sinistre, il n'impacte pas une seule commune mais est partagé par tout le territoire. Il y aura une solidarité pour les effets positifs comme dans les moments difficiles. Ce dispositif permet également de bonifier les aides de l'Etat (une bonification estimée entre 228 000 € et 291 000 € en fonction des compétences).

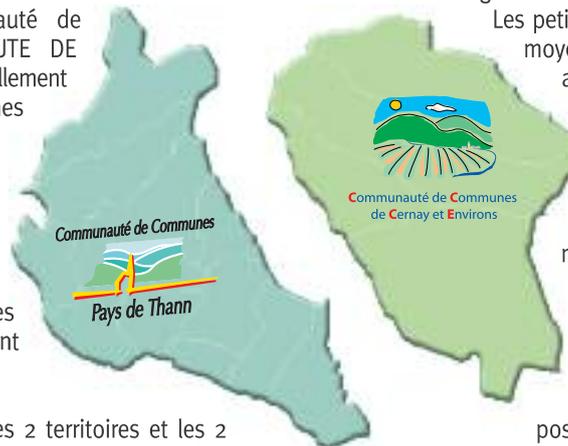
La fusion ne doit pas se traduire par des augmentations de fiscalité pour les contribuables. Tout est donc mis en œuvre, dans un système complexe, pour neutraliser autant que possible les conséquences de la fusion pour les différentes catégories de contribuables des 17 communes concernées.

Le conseil intercommunal compte 81 élus et est présidé par Jean Pierre Baeumler. Ils ne seront plus que 50 après les prochaines élections municipales de 2014.

Uffholtz est représentée à la Communauté de Communes de Thann Cernay par 4 délégués membre du Conseil Municipal d'Uffholtz et élus par ce dernier en janvier 2013 :

- Jean-Paul WELTERLEN, Conseiller communautaire et Vice président CCTC
- André MORITZ, Conseiller communautaire et Vice président CCTC
- Rémi DUCHENE, Conseiller communautaire
- Raymond SCHNEIDER, Conseiller communautaire

A Cernay, Steinbach, Uffholtz et Wattwiller, s'associent ainsi Aspach le Haut, Aspach le Bas, Bitschwiller les Thann, Bourbach le Haut, Bourbach le Bas, Leimbach, Michelbach, Rammersmatt, Roderen, Schweighouse, Thann, Vieux-Thann, Willer sur Thur.



## La nouvelle salle Saint-Urbain Pour les 65 ans du syndicat viticole



Le 8 mars le maire Jean-Paul Welterlen a pu couper des sarments de chasselas, inaugurant ainsi une nouvelle salle de travail au sous-sol du presbytère. Aurélie Vervoort de Cernay au violoncelle, a agrémenté cette cérémonie amicale et chaleureuse par l'hymne à la joie. Le député Michel Sordi et la viticultrice Peggy Bollinger ont dévoilé le panneau "Salle Saint-Urbain/Sànkst-Urwa Stuwà" peinte par Josiane Bollinger sur une douve d'après une maquette de Jean-Jacques Schueller. C'est lui aussi qui a peint sur un mur un chronogramme dévoilé par le président de la fédération française des producteurs de crémant Jacques Cattin, membre du syndicat viticole, et le vice-président de l'Association des viticulteurs d'Alsace Jean-Luc Galliath. L'inscription donne une formule latine donnant en chiffres romains le millésime 2013 et pouvant se traduire par : Uffholtz a été choisi par Dieu pour produire le meilleur vin du monde ! Le curé Jean-Marie Renoux a procédé à la bénédiction de ce lieu de travail qui reste une salle paroissiale, mise entièrement à la disposition du Syndicat viticole de Cernay et environs qui étend ses activités sur les communes de Cernay, Steinbach, Uffholtz et Wattwiller.

Le président du conseil de fabrique de l'église Saint-Erasme Tharcise Meyer, et le président du syndicat viticole Thierry Misslen, ont indiqué que la salle a pu être aménagée par les membres du syndicat viticole grâce aussi à l'aide de la commune, de la fabrique de l'église, de l'entreprise SOPEMOD de Burnhaupt-le-Haut, de l'entreprise de chauffage ERCS de Rixheim dirigée par Edmond Duchaine, d'une partie d'une enveloppe parlementaire par l'entremise du député et d'une enveloppe départementale par l'entremise du conseiller général Pierre Vogt. Un Christ en fil de fer cloué sur un cep de vigne orne le local, réalisé par Gilbert Lehmann, membre du syndicat. Un tonneau décoratif a été fixé par Pierre Bollinger.

Le local contient des tables, des chaises offertes par le crédit mutuel d'Uffholtz, un évier, une gazinière, une petite armoire donnée par le trésorier du syndicat Martin Walter pour ranger des verres et une grande armoire, fabriquée à Uffholtz avant-guerre et donnée par le secrétaire du syndicat, comportant une vitrine pour exposer les vins locaux, des souvenirs, les archives et les dossiers syndicaux. Ici le syndicat conserve les plans cadastraux des zones viticoles des quatre communes. Cette salle sert pour les réunions du conseil d'administration et autres réunions de travail du syndicat de même qu'elle pourra servir ponctuellement à la paroisse. "C'est une belle réalisation commune qui va faciliter nos travaux. Pour notre 65<sup>e</sup> anniversaire c'est aussi un beau cadeau. Notre mission est de défendre les intérêts des vigneron, ceux du vignoble et de l'appellation d'origine Alsace. Mais au-delà des intérêts économiques qui favorisent toute la région, nous nous donnons aussi comme mission d'apporter à la collectivité publique notre contribution dans le domaine du tourisme, de l'environnement, des paysages et de l'animation festive du secteur" souligne le président des vigneron.

## Inscription sur les listes électorales

En application de l'article L.9 du Code électoral, l'inscription sur la liste électorale de la Commune est obligatoire pour pouvoir voter.

Si vous êtes nouveau résident à Uffholtz, si vous atteignez 18 ans avant le 28 février 2014, vous avez jusqu'au 31 décembre de l'année en cours pour effectuer cette démarche et vous permettre ainsi de voter aux scrutins de l'année suivante.

Si vous êtes ressortissant d'un pays membre de l'Union européenne, vous pouvez voter pour les élections européennes et municipales.

Pour vous inscrire il vous appartient de fournir une pièce d'identité en cours de validité, un justificatif de domicile de moins de trois mois et de compléter le formulaire officiel de demande d'inscription sur les listes électorales.

Le service Election de la Mairie est à votre disposition pour vous fournir tout renseignement nécessaire à votre inscription mais également pour vérifier si vous êtes ou non déjà inscrit.

Pour les personnes déjà inscrites, n'hésitez pas à nous signaler toute erreur ou modification à apporter à votre carte d'électeur.

## Recensement militaire pour l'année 2013

Les **jeunes FILLES et les jeunes GARÇONS nés en 1997**, devront se faire recenser auprès de la Mairie de leur domicile le MOIS où ils atteindront leur 16<sup>e</sup> anniversaire.

Cette démarche est OBLIGATOIRE car elle donne lieu à la délivrance d'une attestation de recensement nécessaire à tout dossier d'inscription à un quelconque examen (BAC, B.E.P., BREVET, etc...) ainsi que pour s'inscrire au permis de conduire.

## La pré-plainte en ligne

**La pré-plainte en ligne s'inscrit dans la logique de modernisation de l'action publique. Expérimentée depuis 2008 dans plusieurs départements, la pré-plainte en ligne est progressivement ouverte au public depuis le 7 janvier 2013. En Alsace, le déploiement sera assuré à compter du 4 mars 2013.**

### 1<sup>o</sup> - La pré-plainte en ligne, à quoi ça sert ?

La pré-plainte en ligne permet à l'usager de remplir en ligne, sur le site <https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr>, un formulaire de déclaration qui contient l'essentiel des informations nécessaires au recueil effectif de sa plainte, et de choisir la brigade de Gendarmerie ou le service de Police dans lequel il souhaite venir la signer.

Conditions cumulatives de recevabilité : La pré-plainte en ligne s'adresse uniquement aux victimes d'atteintes aux biens (ex. : destruction, détérioration, dégradation, vol, escroquerie, abus de confiance...) dont l'auteur est inconnu.

### 2<sup>o</sup> - La pré-plainte en ligne, comment ça marche ?

L'usager remplit le formulaire en ligne. Un message est envoyé à l'unité choisie qui contacte la victime dans les meilleurs délais. L'enquêteur prodigue les premiers conseils (mesures éventuelles à prendre pour préserver les indices, documents, justificatifs...) et fixe un rendez-vous à la victime pour signer sa plainte.

### 3<sup>o</sup> - Objectif de la pré-plainte en ligne :

Outre le gain de temps pour la victime, elle bénéficie d'un accueil personnalisé dans l'unité de son choix.

## Traces de fortifications médiévales à Uffholtz..

### Avertissement :

Le présent article est issu de la compilation de différentes sources publiées et de quelques observations de terrain, notamment liées aux réflexions sur le devenir de la salle de l' « Espérance ». Il ne prétend donc pas apporter d'éléments nouveaux à l'ensemble des connaissances et des recherches bien plus approfondies déjà effectuées par ailleurs<sup>1</sup>.

Le monde médiéval européen a connu, sur une longue durée, des formes très diversifiées d'occupation de l'espace et d'organisation des habitats. Nombre de ces formes ont des bases fiscales et donc juridiquement fixées : s'il y a une opposition « ville-campagne », c'est aussi parce qu'il y a, et cela dure toujours, des statuts fiscaux du foncier différents.

Entre ville et village (*Stadt et Dorf*), il y a des différences marquées : avançons, en simplifiant beaucoup, que la ville s'affirme au cours du Moyen-Age comme un espace d'autonomies et de libertés (encadrées), de diversification des savoir-faire (les corporations de métiers...) et de concentration de la richesse. Le village est davantage vu comme une unité de production agricole, non autarcique et organisée pour produire les surplus nécessaires au paiement de l'impôt et au commerce avec la ville.

Dans ce contexte, et c'est l'une des raisons avancées pour expliquer l'origine du groupement de l'habitat au moins dans les pays de labour (polyculture), le terroir agricole, périphérique au village, est organisé pour permettre l'assolement, avec donc des formes obligées de solidarité entre villageois<sup>2</sup>.

L'espace villageois lui-même est, au moins pour les régions de l'Allemagne du sud, dont l'Alsace fait alors partie intégrante, appelé l'*Etter*. Cette aire est constituée du réseau viaire et des parcelles bâties, ainsi que d'un certain nombre de parcelles cultivées spécialement affectées : jardins potagers, vergers et cultures « spéciales », dont les chenevières (cultures de chanvre<sup>3</sup>). Sur le plan de la « Burg » de 1803<sup>4</sup>, les parcelles situées au sud de l'actuelle salle de l'Espérance sont de cette nature.

L'*Etter* ayant un statut juridiquement différent du terroir agricole et forestier, ses limites pouvaient être marquées par des chemins, des haies, des fossés, des croix aux intersections, etc.

Avec cette forme de marquage des limites entre territoires de nature différente, on touche aussi à la notion de limite défensive, ou d'enceinte. La ville médiévale s'enclot naturellement : l'insécurité est en quelque sorte institutionnelle avec l'instabilité politique et l'émission des pouvoirs. Le village cherche aussi à se protéger, avec des moyens qui mettent, là aussi, en œuvre des solidarités entre habitants, tant pour la construction des structures défensives que pour leur entretien, pour la surveillance et l'alarme. L'organisation particulièrement forte et ancrée, en Alsace, des corps de pompiers locaux, est peut-être une survivance de ces très anciennes organisations sécuritaires.

La ville médiévale s'enclot de pierres, sous la forme de murailles de maçonnerie, plus ou moins continues, plus ou moins bien faites, souvent longues à édifier, parfois agrandies à plusieurs reprises sous la pression démographique. Le village pourra parfois s'offrir une enceinte, qu'il faudra même agrandir. Cela a semble avoir été le cas à Uffholtz, où le toponyme « *Altthor* » (vieille porte) paraît correspondre à une porte Est de la première enceinte, qui aurait été limitée au sud par les actuelles rues Bernard Meyer et du cimetière.

Le cimetière, toujours enclos de murs selon une forme plus ou moins arrondie, aurait donc été laissé en dehors de l'enceinte, de même que les deux « châteaux », jusqu'à ce qu'un agrandissement vienne l'englober, de même que la plus méridionale des deux mottes castrales. Les vestiges de la tour-porte à laquelle s'adossait l'actuel « abri de guerre 1914-18 » correspondent à cette extension du village médiéval.

Car c'est bien de village qu'il s'agit : à la différence de ses voisines Cernay et Wattwiller, Uffholtz ne semble pas avoir eu statut de ville, bien que plus peuplé que Wattwiller et doté d'un conseil « municipal » au début du XV<sup>e</sup> s. L'aire fortifiée d'Uffholtz couvre, sur l'hypothèse graphique proposée ici<sup>5</sup>, sensiblement rectangulaire et limitée au sud-ouest par le ruisseau, environ 6,5 ha, à comparer aux enceintes médiévales<sup>6</sup> de Cernay et de Wattwiller, à peu près équivalentes avec 9,5 ha, alors que Thann couvrait environ 20 ha. D'autres localités ayant statut de villes étaient bien plus petites, les records étant détenus par La Petite-Pierre (*Lützelstein*), Zellenberg ou Soultzbach-les-bains avec moins de 2 ha.

Jusqu'à plus ample informé, on ne sait pas si l'enceinte maçonnée d'Uffholtz était continue, si elle était constituée d'un mur autonome ou de l'addition de bâtiments mitoyens, ni si des points d'appui maçonnés alternaient avec des fossés (dont le ruisseau) doublés de levées de terre et surmontés ou non de palissades, ou de haies d'épineux... On sait que le catalogue des formes défensives élémentaires était très diversifié. Des situations analogues pouvaient se présenter, par exemple à Habsheim ou Brunstatt, villages défendus au moins sur une partie de leur pourtour par fossé et talus.

Le cimetière, évoqué plus haut, pouvait lui aussi constituer un point d'appui fortifié, dont la forme la plus évoluée conservée dans la proche région est à Hartmannswiller. Le cimetière<sup>7</sup> enclos délimitait l'espace réservé au religieux, et donc le droit d'asile. Eventuellement seuls édifices du village durablement construits en pierre, l'église et son mur d'enceinte constituaient le refuge de la population dans les situations d'urgence, faute de mieux. C'est la raison pour laquelle, dans certains cas<sup>8</sup>, le cimetière accueillait une autre organisation de la solidarité collective : les *Gaden*, cellules couvertes et fermées, groupées à l'intérieur de l'enceinte le long de celle-ci, dans laquelle chaque famille pouvait entreposer ses biens les plus précieux et se réfugier le cas échéant.

Enfin, la notion de château<sup>9</sup> a également donné lieu à des formes construites très diversifiées, qui peuvent avoir évolué sur la longue durée, de la tour d'habitation isolée en bois ou en maçonnerie à l'ensemble bâti complexe, hérissé de tours et entouré de fossés que l'on associe aujourd'hui à l'idée de « château ». A Uffholtz, le château en est resté à la forme élémentaire de la « motte castrale », élévation artificielle surmontée d'un bâtiment plus ou moins proche de la tour, et éventuellement entourée de fossé et de bâtiments de servitude.

1. Voir : Bernhard METZ, ALSATIA MUNITA, Répertoire critique des sites fortifiés de l'Ancienne Alsace du 10e siècle à la Guerre de Trente Ans, en ligne sur <http://www.monuments-alsace.com/alsatia/alsatia.pdf>; Charles-Laurent SALCH, Dictionnaire des châteaux de l'Alsace médiévale, Ed. Publital Strasbourg 1976; D. INGOLD, Topographie historique d'Uffholtz, Cahiers de l'histoire d'Uffholtz N°3, 1986.

2. Qui par ailleurs ne sont pas tous égaux, mais répartis en classes.

3. Il s'agit bien évidemment de la plante textile, et non de celle destinée à la confection de cigarettes un peu particulières...

4. Archives Départementales du Haut-Rhin (ADHR), Q 16 (référence peut-être incomplète ou vieillie), publié par SALCH et INGOLD, cf. note 1.

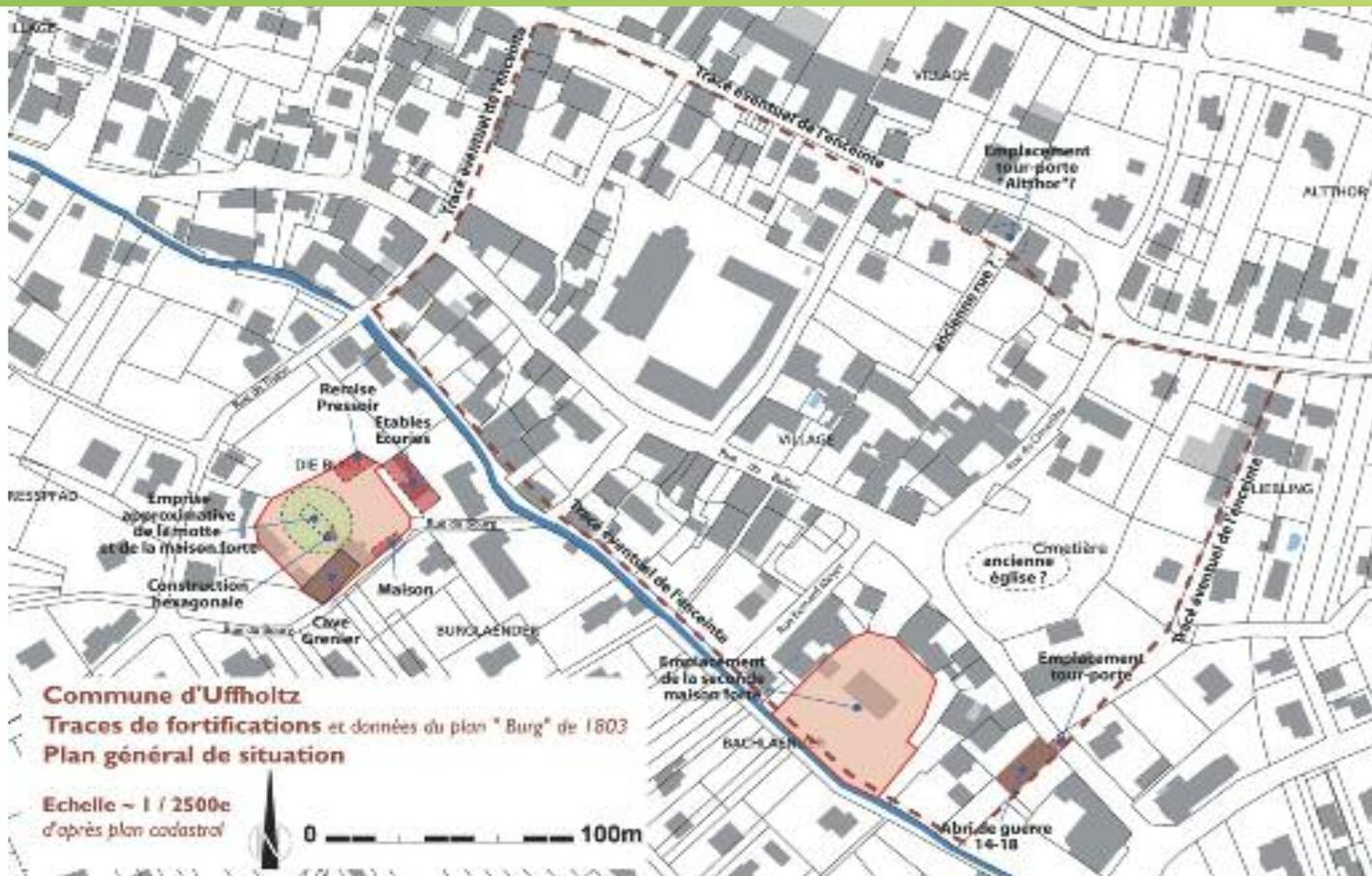
5. L'auteur de ces lignes n'a cependant pas eu l'occasion de la comparer aux travaux de M. Ingold (cf. note 1)

6. Cf. FJ. HIMLY, Atlas des villes fortifiées d'Alsace, Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace, 1970, pp. 26-32

7. A noter que l'allemand distingue *Kirchhof*, enclos de l'église comprenant le cimetière, et *Friedhof*, « champ des morts » dépourvu de sanctuaire.

8. Attestés en Alsace, pour le moment, à Dossenheim sur Zinsel (67)

9. Auquel correspondent les termes allemands de *Burg* et de *Schloss*, dont les sens sont, selon les sources et les époques, parfois confondus et parfois différenciés. La *Burg* (terme du féminin) est généralement associée à la notion de château-fort, demeure noble à valeur militaire.



La plus ancienne de ces deux mottes pourrait<sup>10</sup> être celle dite « Buhl<sup>11</sup> » (7, rue B. Meyer), aujourd'hui surbâtie d'une maison individuelle. Le parcellaire faisant partie des choses qui se conservent sur le long terme, en l'absence de remembrement autoritaire, celui-ci conserve encore, sur une partie du pourtour de la parcelle, l'arrondi caractéristique de l'éminence artificielle.

La salle de l'« Espérance » et son terrain d'assiette correspondent à l'essentiel de l'emprise de la seconde maison noble sur motte. Compte tenu de l'existence dans le village de deux sites castraux, les sources historiques ne permettent pas toujours de les distinguer. Une *Burg* est citée en 1425, il pourrait s'agir de celle qui est encore désignée au cadastre, et par la rue qui y mène<sup>12</sup> sous ce nom. Il paraît s'agir d'une propriété de l'abbaye de Murbach, d'abord tenue par des « ministériaux » de petite noblesse, incendiée par les Suisses en 1468, et rebâtie au XVI<sup>e</sup> s. comme cour dîmière.



On connaît la disposition des lieux par le plan de 1803 (daté du 26 floréal an XI) évoqué plus haut. La motte y est visible : elle présente une plate-forme susceptible d'accueillir une construction rectangulaire<sup>13</sup>. A l'extrémité sud de celle-ci, se trouve une construction hexagonale dans laquelle on peut voir une « gloriette »<sup>14</sup> ou pavillon de jardin, à moins qu'il ne s'agisse de la souche d'une tour d'escalier à vis ? En tous cas, cette structure est trop petite pour avoir été la tour d'habitation. La motte est entourée au sud et à l'est, de bâtiments de servitude attestant de l'utilisation viticole et agricole du site. A l'emplacement de l'actuel N°8, rue du Bourg, se trouvent deux constructions, la plus au nord désignée « pressoir-remise », l'autre

fermant la parcelle à l'Est, occupée par étables et écuries. La plus importante de celles bordant la limite sud de la parcelle sert de cave et grenier et correspond exactement à la partie la plus ancienne de la salle de l'« Espérance », dont au moins les fondations remontent donc à l'ancienne cour dîmière.

Au plan cadastral de 1837-38<sup>15</sup>, l'ensemble bâti est refermé sur lui-même en équerre : un bâtiment de liaison a été élevé entre les parties sud et Est, et la motte castrale a vraisemblablement été arasée au bénéfice d'une cour. Le propriétaire est alors « Ziegler et Cie, fabricants à Guebwiller », avec une utilisation des lieux comme tissage. L'ancienne cour dîmière a donc trouvé une utilisation industrielle, comme tant d'anciens biens ecclésiastiques. Cette importante entreprise textile<sup>16</sup> a occupé à Guebwiller le site de l'ancien couvent des dominicains d'*Engelpforten* (la « porte des anges »). Comme beaucoup de ses concurrentes, elle exploite dans les premières décennies du XIX<sup>e</sup> s. de nombreux petits tissages à bras disséminés aux alentours ; la mécanisation du tissage s'étant produite plus tard que celle du filage, la main d'œuvre locale fournit sa force musculaire.

Ce tissage passe en 1847 à « Mathieu Rissler fils et Cie à Cernay », une autre entreprise textile. En l'absence d'autre documentation, il est vraisemblable que l'utilisation industrielle se prolonge jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> s., voire à la guerre de 1914-18. La Reconstruction verra s'édifier sur les ruines l'actuelle salle de l'« Espérance », qui, comme on l'a vu, conserve la trace d'états bien plus anciens.

Thierry FISCHER

10. Selon METZ cf. note 1, en raison d'une situation topographique plus favorable.

11. *Bühl, Bühel* = éminence, élévation de terrain.

12. Malgré le regrettable glissement sémantique de *Burggasse* en « rue du Bourg », qui ne veut pas du tout dire la même chose. Même cas de figure, au demeurant, à Mulhouse.

13. A laquelle SALCH (cf. note 1) prête des dimensions de l'ordre de 5 x 15 m. La largeur paraît cependant notablement insuffisante, au regard de l'épaisseur probable des murs (de 0,80 à 1 m).

14. Cas de SALCH (cf. note 1).

15. ADHR 3 P 630 (atlas au 1/12500) et 3 P 1561-1562 (état des sections, matrice)

16. Connue vers 1820 sous la raison sociale « Ziegler, Greuter et Cie », filatures et tissages.

## MEMO

**Mairie :** Tél : 03 89 75 41 65 - Fax : 03 89 75 77 47  
**Courriel :** mairie.uffholtz@wanadoo.fr



### Horaires d'ouverture au public :

Lundi de 8h à 12h et 13h à 17h, mardi 8h à 12h et 13h à 18h  
 mercredi 8h à 12h fermée l'après-midi, jeudi 8h à 12h et fermée  
 l'après-midi et vendredi 8h à 12h et 13h à 16h  
 Contacts avec les élus : sur Rendez Vous

### Periscolaire

- Le Cab@non accueille vos enfants en semaine scolaire.  
Tél : 03 89 75 77 47 - Courriel : mairie.uffholtz@wanadoo.fr
- Tintaram : Le Relais Parents  
Assistants Maternelles. 6 a rue Schweitzer – Cernay  
Accueil du public : Lundi de 9h à 13h et Jeudi de 13h30 à 18h30  
Pour tout renseignement, contacter Isabelle BAC au 03 89 75 59 85  
ou par courriel : isabelle.bac@cc-cernay.fr

**Urgences :** SAMU 15 / Gendarmerie 17 / Pompiers 18

### Déchetterie d'Aspach le Haut : tél. 03 89 75 74 66

- Été : du lundi au vendredi de 9 à 12 et 14 à 19h ; le samedi de 9 à 17h
- Hiver : du lundi au samedi de 9 à 17h
- Fermée tous les 1<sup>ers</sup> lundi de mois

### Ordures encombrantes : N° vert : 0800 395 546

Ramassage une fois par mois sur inscription le dernier lundi du mois.

## Citoyens et associations à l'honneur

- **Catherine Fouquet** a été honorée du prix Nathan Katz pour sa traduction en français des petites histoires écrites en allemand par Jörg Wickram au XVI<sup>e</sup> siècle
- **Jésus Chéca**, a l'œil et le souci d'aider spontanément ses voisins, « le Foyer Saint-Erasme », l'Abri-mémoire...
- **Ralph Perez**, le nouveau sellier-harnacheur
- **Pierre Schussler**, fondateur et directeur musical des Trompes du Ballon d'Alsace s'est vu décerner la médaille associative du Conseil Général
- **Les Amis de la Nature et le Foyer Saint-Erasme** ont été distingués par le Prix Alsace Passions

## Ouverture du café à l'Abri

De septembre à juin : vendredi, samedi, dimanche de 18h à 22h  
 et le dimanche matin de 11h à 13h.

Juillet et août : tous les jours de 18h à 22h, dimanche de 11h à 13h  
 N'hésitez pas à pousser la porte. Le café est un lieu pour tous,  
 géré et animé grâce à la Communauté de communes de Thann-  
 Cernay, la Commune d'Uffholtz et le Foyer St Erasme.

## Toilettes publiques accessibles

A l'occasion de la journée citoyenne, un important travail de réfection des murs des toilettes a été engagé et mené à bien par M. Hannauer. Les toilettes sont à présent ouvertes en semaine (aux heures d'ouverture du secrétariat et le week-end en journée.



## Etat Civil - juin 2012 à juin 2013

### ILS ONT VU LE JOUR

#### 2012

- 09.06 Mathis fils de Michel WEGERICH et de Magali TRESCH
- 12.06 Isia fille de Bruce LACK et de Laurence BAUERLIN
- 13.06 Céleste fille de Jérôme HAMMALI et de Caroline HAAS
- 26.06 Mélyna fille de Frédéric LERAT et de Magali GAUTHIER
- 20.07 Noëlle fille d'Emmanuel COTTANT et de Rosalie SEYLLER
- 14.08 Abderahman fils de Mounir RABIA et de Najat MELLOUK
- 19.08 Clara fille de Vincent SCHANG et de Carine MATHERN
- 25.08 Rayan fils de Marco IMEKRAZ et de Sandrine PIANTONI
- 01.09 Nathan fils de Tristan WINTENBERGER et d'Audrey MELLINGER
- 25.09 Aaron fils de Matthieu VIOL et de Vanessa SOUDAY
- 13.10 Lou-Anne fille de Pascal BUHLER et de Nathalie LECOMTE
- 31.10 Elio fils de Guillaume MELANDRI et d'Elodie CORNU
- 23.11 Dean fils de Jennifer RAMSTEIN
- 23.11 Luca fils de Jennifer RAMSTEIN
- 03.12 Mélyna fille de Déborah ZUGAY
- 05.12 Arnaud fils de Nicolas LEONHART et de Mireille SCHLACHTER
- 24.12 Timéo fils de Jérôme BOUDSOCQ et de Laetitia BONNAMOUR

#### 2013

- 16.01 Wissem fils de André NUNNINGER et Bouhra EL FAKIR
- 21.01 Charlotte fille de Olivier JOURDAIN et Delphine MULLER
- 24.01 Mélinda fille de Sébastien FRANCK et de Aurore SCHNEIDER
- 06.02 Matys fils de Franck CHARPENTIER et de Bellanie JOLIVET
- 01.06 Héloïse fille de Nicolas MODANESE et de Cécile ROTH
- 02.06 Aliya fille de Khalède SKHAIRI et de Sandra KOLBERG

### ILS SE SONT UNIS

#### 2012

- 02.06 Brice MEYER et Roxane KOEHLER
- 09.06 Vincent GUEFFIER et Viviane MOTZ
- 23.06 Maxime BOEGLIN et Hélène KRUST
- 24.06 Frédéric HAUTH et Chrystelle BIZZOTTO
- 07.07 Bruno HARDOUIN et Paulette RALLO
- 04.08 Gilles BALLAY et Laetitia HEURTIN
- 13.10 Sokborin KEAT et Virginie FETTIG
- 24.12 Emmanuel COTTANT et Rosalie SEYLLER

#### 2013

- 12.01 Patrick REINOLD et Elisabeth BOLLIA
- 16.03 Joseph TURPIN et Katia MOSSER
- 27.04 Philippe JENLIN et Marie-Clémentine DOUVIER
- 11.05 Marc FOURNIER et Karima BOUREBOUHAT

### ILS NOUS ONT QUITTES

#### 2012

- 19.06 Maria BAECHELEN épouse BLACK
- 25.08 Yves RUHLMANN
- 08.09 Louis NINI
- 16.09 Sophie KACZMAREK épouse FRANKOWSKI
- 29.10 Marie ENDERLIN épouse FREY
- 04.12 Françoise NEFF épouse HIERHOLTZER
- 06.12 Constant BLUM
- 25.12 Henri SCHRAB
- 27.12 Marcel DUCHAINE

#### 2013

- 19.01 Marie-Thérèse GUGENBERGER
- 08.02 Anna DIETRICH épouse PRENNEZ
- 14.02 Bernard KIPPELEN
- 15.02 Joseph STREICHER
- 24.02 Marcel HIERHOLTZER
- 28.02 Odile WEBER épouse BARTHELEN
- 02.03 Marie MEYER épouse BARI
- 13.03 Anne KREBS
- 18.03 Salvatore DELL'ALBANI
- 23.03 Stéphanie PFLIEGER épouse HILDENBRAND
- 30.03 Pierre SCHUESSLER
- 02.04 Edouard BRIGNATZ

### NOCES D'OR

- 23.02 M. et Mme Etienne HAFFNER
- 15.04 M. et Mme Lucien BURGER